



## conflit garde d'un enfant France/Belgique

Par **edelweiss12**, le **01/08/2012** à **13:16**

Bonjour,

voici ma situation : Français et mariés en France en 2004, nous nous sommes installés à Bruxelles en 2007. Un enfant né en France en 2006. Divorce prononcé à Bruxelles en 2011. Accord de garde égalitaire pour notre fils depuis la séparation en janvier 2010.

février 2011 : mon ex conjoint rentre travailler en France. Je récupère mon fils en garde principale, mais aucun accord ou jugement n'a entériné cette situation depuis. Par arrangement officieux, nous organisons les week ends et les vacances, je me déplace et il se déplace avec notre fils, majoritairement moi d'ailleurs.

Mon ex conjoint veut maintenant la garde principale de notre fils à Paris, je m'y oppose.

1) A quelles conditions peut-il obtenir la garde principale sachant qu'il a lui-même quitté Bxl pour Paris?

2) Comment faire entériner cette nouvelle situation et la légaliser afin d'éviter les conflits? Quel est le tribunal compétent, Paris ou Bruxelles?

3) Suis-je obligée d'accompagner mon fils à Paris sachant que c'est lui qui est parti?

4) Comment obtenir éventuellement une médiation ?

merci de votre réponse